



Mairie de Favorney
☎ 03.84.91.30.71
✉ favorney@orange.fr

CONTRAT DE LOCATION MATERIEL COMMUNAL

ENTRE :

La Commune de FAVERNEY, représentée par son Maire,
François LAURENT, d'une part,

ET :

Particulier :

Nom et Prénom du locataire : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

Société/Association :

Nom de la société (Association) : _____

N° de siret : _____

Nom et prénom du contact : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

Dénommé « LE LOCATAIRE » d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1

Désignation et tarif de location :

La Commune de FAVERNEY accepte de louer à la personne
Dénommée « LE LOCATAIRE »,

Objet de la manifestation : _____

La location débutera le : _____

Pour s'achever le : _____

Aucune location de matériel en dehors de la commune de FAVERNEY.

La facture correspondante vous sera adressée un mois avant la location ou à défaut à la réservation.

Entourez les locations correspondantes

Délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2021 fixant les tarifs de location suivants :

| | | | |
|--|---|--|------------------|
| Tarif par Week-End et par journée hors weekend | CHAPITEAU 6m x 12m Pas de location hors de la commune 120 € (sans parquet) - 300 € (avec parquet) | | caution de 100 € |
| | 6 TABLES ET 12 BANCS (8 à 10 personnes) Pas de location hors de la commune 30 € | | |
| | 12 TABLES ET 24 BANCS (8 à 10 personnes) Pas de location hors de la commune 50 € | | |
| | VITABRIS (4) 4m x 4m Pas de location hors de la commune 20 € le vitabri Quantité : | | |
| | FRITEUSE GAZ 20 LITRES 50 € | | |

| | | | |
|---------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|------------------|
| Tarif par journée d'utilisation | BROYEUR ET PRESSEUR A POMMES | | Caution de 250 € |
| | FAVERNEY 15 € | EXTERIEURS 20 € | |
| | ATELIER DE DISTILLATION | | |
| | FAVERNEY 20 € | EXTERIEURS 30 € | |

Lors de la réservation, le locataire devra fournir au propriétaire :

- Un chèque de caution (montant à reprendre dans le tableau ci-dessus, à l'ordre du Trésor Public).
- Une attestation d'assurance couvrant les risques inhérents à la location.
- Une copie de la pièce d'identité du locataire.

MONTANT TOTAL DE LA LOCATION : _____ €

Article 3

Etat du matériel :

- ✓ Un état du matériel sera réalisé par le responsable communal.

Remise des clés (le cas échéant) :

Les clés permettant l'ouverture des locaux loués ne seront remises qu'aux responsables désignés et inscrits sur le contrat.

- ✓ La reproduction des clés est formellement interdite.
- ✓ Il est interdit de céder les clés à un tiers autre que l'occupant.

***Pour le chapiteau :**

Le montage et le démontage du chapiteau et du parquet sera réalisé par le personnel communal avec l'aide de 6 personnes sollicitées par le locataire.

Article 4

Restitution du matériel :

Le matériel devra être restitué nettoyé.

Il sera convenu des modalités de la restitution avec le responsable.

Article 5

Responsabilités :

Le locataire reconnaît avoir été informé que le présent contrat ne peut être cédé à un tiers et que la sous-location est interdite.

Le locataire sera tenu pour responsable :

D'une manière générale, l'occupant dégage le propriétaire de toutes responsabilités.

Article 6

Le représentant de l'organisme locataire déclare avoir pris

Connaissance de la totalité du règlement intérieur joint et déclare s'y conformer expressément.

Fait en 2 exemplaires, à Faverney

Le

La commune de FAVERNEY,
Représentée par son Maire
François LAURENT

Le LOCATAIRE
(signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »)



Personne à contacter : M. GERDIL Philippe au 07.83.43.71.59.